



Initiative pour la paix et la Gouvernance Locale (IPGL asbl) est une organisation de la société civile de droit congolais œuvrant notamment dans la construction de la paix, la promotion des droits humains et la gouvernance locale. Elle emprunte comme stratégies d'intervention, la recherche action participative, le plaidoyer, le contentieux stratégique et le renforcement des capacités des acteurs de changement.

Du verdict à la réconciliation : quelques astuces pour la résolution pacifique des conflits.

MWEZE BAHAYA Félix, janvier 2025¹



Ville de Bukavu côté, Pygmées libérés grâce au programme d'assistance judiciaire (crédit IPGL asbl, 2019)

Mots-clés : Encadrement de la jeunesse – Prévention des conflits

0. Le problème qui se pose

Les négociations humaines, qu'elles soient entre individus ou entre Etats, sont souvent laborieuses et se buttent parfois à certaines lignes rouges à ne pas franchir. La tâche la plus délicate revient au médiateur, qui est censé mener à bien les discussions entre les parties en conflit. Ces discussions parfois explosives, se déroulent des situations telles que l'un est prêt à cracher sur l'autre ; que l'autre est prêt à le hacher, sinon à l'empoisonner, et tout à l'avantage. Faut-il s'arrêter à l'étape d'un jugement, qui laisse la porte ouverte à toutes ces éventualités ? Faut-il aider l'une des parties à triompher de l'autre et à l'écraser, pour ainsi dire ? Faut-il, au contraire, montrer que les erreurs sont possibles de part et d'autre, chez ceux qui jugent comme chez ceux qui sont condamnés ? Et, dans ce cas, ne faudra-t-il pas envisager de s'engager sur la voie de la réconciliation ?

¹ Félix MWEZE BAHAYA, Chercheur Senior et Animateur au sein d'Initiative pour la Paix et la Gouvernance Locale, IPGL asbl. Il est formateur et agent de changement sur des thèmes liés à la paix, l'encadrement de la jeunesse et la lutte contre la montée des incivilités en milieux urbains.

Quel que soit le verdict d'un tribunal, le problème majeur reste de trouver d'autres mécanismes pour ramener les parties autour d'une table ronde, où tous et chacun puisse mettre de l'eau dans son vin. Quelles sont les stratégies optimales pour mener à bon terme les différends humains ?

1. Quelques pistes de solution

La réflexion sur cette matière nous pousse encore une fois à nous tourner vers les jeunes, qui sont souvent parties dans des conflits et qui, pourtant, peuvent être la clé pour une solution durable au problème, en tout cas des acteurs dont la position est déterminante pour une issue heureuse ou malheureuse des négociations. Nous affirmons de prime abord que les jeunes ont un rôle à jouer dans la résolution pacifique des conflits.

Voici, à cet effet, quelques astuces ou, disons-le, quelques pistes de solution proposées. Nous procédons par deux voies : l'une partant des proverbes et de la sagesse ancestrale ; l'autre, basée sur un auteur, Jean ONIMUS, qui nous parle de la découverte du mal, une expérience douloureuse pour le jeune et qui peut entraîner des réactions aux conséquences lourdes pour l'esprit jeune.

1.1. Première voie : se référer à la sagesse des proverbes

Nous faisons d'abord recours à cette affirmation de Winston CHURCHILL : « Construire peut être le fruit d'un travail long et acharné ; détruire peut être l'œuvre d'une seule journée. » Abordant cette affirmation par un travail purement réflexif, nous mettons en cause la critique qui, on le sait, envenime les rapports humains. Par un défaut d'attention, par de simples réparties de critique, on peut vite embraser un foyer, ou bien on a vite fait de démolir une œuvre que d'autres ont construite pendant des années. Ceci s'applique aussi bien à la vie d'un foyer que celle d'une nation, que certaines paroles immodérées peuvent mettre en péril. Il est des critiques positives ou négatives, qui aident à faire évoluer une situation. Mais, il en des d'autres, qui sont totalement malsaines et auxquelles se livrent souvent un bon nombre de jeunes. En ce faisant, ont-ils mieux trouvé pour combler les lacunes des autres, ou bien veulent-ils seulement s'exercer à des diatribes passionnées pour démontrer leur amertume ou leur agressivité contre leur adversaire ? A ceux-là, il y a lieu de répondre qu'il vaut mieux allumer une petite lampe que maudire l'obscurité.

Un autre proverbe nous dit : « Pour réconcilier les gens, on n'apporte pas un couteau tranchant, mais une aiguille qui coud. » Parlons ici de la réconciliation, qui n'est pas une tâche aisée. Il y a d'abord le rôle délicat d'un médiateur, qui doit s'abstenir de tout parti-pris, de tout jugement « pour » ou « contre », de nature à léser une des parties.

L'objectif d'une médiation est de trouver un terrain d'entente et, par-delà le jugement prononcé par un tribunal, parvenir à restaurer et à maintenir les structures du dialogue entre les individus, entre les Etats ou dans un ensemble régional plus vaste. Il faut être progressiste. La tâche d'un médiateur n'est pas de revivifier les blessures de la haine, mais de les panser ; pas de s'appesantir sur ce qui divise, mais suggérer et faire adopter ce qui unifie. Il ne devrait donc pas s'arrêter à pointer du doigt qui a commis telle faute, qui est le coupable. Ceci est le travail d'un juge, du président d'un tribunal.

En termes de réconciliation, les erreurs du passé peuvent être évoquées pour servir de leçon ; mais s'acharner à démontrer qui est le coupable, à brandir les vues d'une partie contre l'autre, c'est le meilleur moyen de bloquer tout le processus. Il ne s'agit pas de stigmatiser les uns « coupables » et les autres « justiciers » dans une affaire. La réconciliation va plus loin que le tribunal. Au-delà de ce qui est objectivement la faute commise, il faut instaurer d'autres mécanismes pour maintenir le dialogue en vue d'un rapprochement entre les gens.

Se mettre à ressasser les aspects négatifs d'un passé malheureux et à trancher comme avec un couteau peut faire déraper tout le processus et compromettre la paix et l'harmonie sociale. Une aiguille qui coud, c'est l'image d'un véritable médiateur cherchant la solution et non le problème. La réconciliation peut avoir lieu si la médiation joue son véritable rôle : celui de se départir des arguments fondés ou non, avancés par l'une des parties en conflit. La démarche est d'amener l'une des parties à reconnaître son tort et à accepter le principe d'une réparation. Si l'on pouvait, par la suite, amener la partie adverse à faire des concessions, à ne pas alourdir les amendes à imposer à l'autre camp, on serait à un pas de la réconciliation. Il ne s'agit donc pas d'écraser l'autre par des peines dépassant toute limite réaliste. S'appesantir sur un passé malheureux ne ferait qu'amplifier le problème.

En revanche, on devrait trouver un terrain d'entente en vue d'une paix durable, tel qu'il reconnaisse à l'accusé quelques droits et qu'il ne lèse en rien l'autre partie. Faire des concessions signifie chez tous et chacun « mettre de l'eau dans son vin. » Favoriser un dialogue constructif malgré les heurts et les erreurs du passé.

Sachant que là où le tribunal a échoué à ramener la paix et l'harmonie, seule une jurisprudence fondée sur la sagesse ancestrale peut « éteindre » le feu de la haine et anéantir le venin de la colère. Peut-on postuler, pour les cas bénins, un réglage à l'amiable des conflits ? Il n'est pas étonnant qu'un tribunal de paix renvoie parfois les deux parties à une autre juridiction, c'est- à- dire en famille, pour régler leur litige. C'est aussi « sous le baobab » ou autour d'une table ronde que s'aplanissent les conflits, même ceux réputés les plus implacables. La force du proverbe est ici prépondérante. Il y a précisément un proverbe Shi qui servait à clore une palabre sous le baobab : « Celui qui tue son frère ne fait que déchaîner sur lui-même une quantité de démons et d'êtres malfaisants. » Un autre proverbe rappelle ce qui suit : « Lorsque tu pointes quelqu'un d'un doigt, sache qu'il y a plusieurs doigts que tu pointes contre toi-même ».

Les proverbes, comme on le voit, sont empreints d'une grande sagesse et dans beaucoup de cas, ils peuvent servir d'alternative à de longues procédures judiciaires, qui ne font qu'éterniser les conflits, attiser et entretenir la haine et la colère entre les gens. Elles peuvent entacher tout le processus de paix et de réconciliation. Les proverbes sont donc une source d'inspiration pour la justice.

Pour les étayer, rappelons ici la psychologie de la colère : elle montre que lorsqu'un sujet (X) se met en colère contre un autre (Y) il s'établit psychologiquement une barrière, une distance entre les deux individus. Alors l'un deux est obligé de parler haut, de crier et même de vociférer pour faire entendre sa voix à l'autre, à quelqu'un qui est seulement à moins de 1m. La colère dérègle toutes les fréquences et empêche toute communication dans la voie normale. Et pourtant, une parole douce, une voix posée et sans menace est le moyen le plus direct pour rapprocher les cœurs et aplani leurs différends.

1.2. Deuxième voie : la pensée d'un auteur.

L'objectif d'une médiation est de régler les conflits et d'établir la paix et l'harmonie entre les gens et dans les communautés. Pour en parler davantage, voyons ce que nous dit Jean ONIMUS, dans Lettres à mes fils, éd. Clé de Brouwer. Parlant de la découverte du mal, il affirme que c'est une expérience grave pour un jeune. Parmi les nombreuses issues de solution à ce conflit, l'auteur propose la charité, qui consiste à se mettre à la place de l'autre.

Il s'agit de comprendre l'autre, bien plus que de le juger et d'avoir pitié. Comprendre l'autre, c'est s'efforcer d'aller vers l'autre et rétablir la confiance en l'autre. Peut-être dans sa conscience d'une situation malheureuse passée, il y a encore une volonté de réparer, fût-ce en tout cas une timide velléité de se relever et transcender la faute commise. Comprendre l'autre, dans l'optique de la charité, n'est pas juger l'autre ou le limiter dans une situation passée. Il s'agit plutôt de lui montrer qu'il pouvait ou qu'il peut encore triompher de sa misère. Rétablir cette confiance consistera, non pas en un simple pardon, parfois condescendant, mais en une action concrète pour apporter remède aux misères humaines. En effet, pourquoi, selon la sagesse du Pasteur et Maitre Jésus, ne devrait-on pas aller trouver l'autre et négocier avec lui, avant de penser à le déférer devant une cour de justice ? La réconciliation la plus solide et la plus durable, pensons-nous, est celle qui peut s'établir entre deux partenaires avec tiers-exclu. Paraphrasons ici un proverbe qui dit : « Il y a deux personnes qui concluent un marché ; la troisième personne peut le dissoudre ».

Jean ONIMUS parlant de la charité, décrit ce fait de la manière suivante : « Sentir que tout cela nous concerne personnellement et nous efforcer, au lieu d'accroître le mal ou le laisser faire, d'en limiter les dégâts, ne pas ajouter à toutes ces misères, ne pas augmenter, fût-ce d'une goutte, cette marée de boue. » (Ibid.)

Bien sûr, il y a la loi du talion fort bien connue. Mais la charité est plus forte que la vengeance ; la charité va plus loin, elle exige de se dépasser et de restaurer un climat d'entente avec l'autre. Comprendre ici ne signifie pas laisser l'autre faire le mal tout tranquillement, mais plutôt être utile à l'autre dans sa volonté de vaincre le mal et de rechercher une voie de sortie de crise. Une telle compréhension et une telle charité ne concernent pas seuls les chrétiens, mais elle est l'apanage de toute âme, de toute conscience éprise de paix et d'harmonie.

Ce sont là quelques astuces pour résoudre pacifiquement les conflits. Le maitre-mot ici est la réconciliation, qui est chère à tous : et à celui qui gagne et à celui qui perd un procès, et à ceux qui sont condamnés et même à ceux qui jugent. Terminons notre propos avec une sentence des usages et des routines judiciaires : « Un mauvais compromis est parfois meilleur qu'un bon et long procès. »

Contactez-nous pour plus d'information :

Bureaux : 164, Av. Dr. Rau/ Bagira, Ville de Bukavu/RDC.

E-mail : ipglasbl@gmail.com

Téléphone : +243 997483625, +243 844552866

Site Web : www.ipgl-asbl.org